

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 7 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE*, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, , Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, , Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jorge VELSO MACHADO a donné pouvoir à Mme COMTE
Jocelyne CLAUZIER a donné pouvoir à Mme BELATTAR
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Mme SIMON
Anne DEMOND a donné pouvoir à Mme LARGE
Marie-Claire CASTERAN a donné pouvoir à M. DU REPAIRE
Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme MICHAUD
Eliane CHAPON a donné pouvoir à M. MAJDALANI
Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Mme LENOBLE
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à Mme COULLET

**Départ à 19 h 50 a donné pouvoir à Madame Chaize*

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2015

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2015.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2015

COMPTE RENDU AFFICHE DU 10 JUILLET AU 10 AOUT 2015

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

CABINET DU MAIRE

1-Motion demandant la mise en place d'un RER au sud de l'agglomération lyonnaise

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

APPROUVE la motion présentée ci-dessus visant à mettre en place un RER au sud de l'agglomération lyonnaise

2- Demande de subvention pour la réfection des courts de tennis du complexe sportif Biasini

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière de 12 000 € au titre de la réserve parlementaire.

3- Demande de subvention pour la réfection et le réaménagement de l'Atelier

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière de 12 000 € au titre de la réserve parlementaire.

4- Réorganisation des services de la collectivité.

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et **3 abstentions** du groupe « Divers gauche laïque et républicaine »

DECIDE, en conséquence de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la création de 22 postes d'animateurs ouverts au cadre d'emploi des adjoints d'animation, au grade d'adjoint d'animation 2ème classe

DECIDE la création d'un poste de chargé de mission assistance technique, ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs, au grade d'ingénieur en chef de classe normale

DECIDE la création d'un poste d'assistante des services techniques, ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur

DECIDE la création d'un poste d'adjoint de prévention, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la transformation du poste de directeur des services techniques, ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs, au grade d'ingénieur en chef de classe normale, en poste de directeur du pôle technique, ouvert au cadre d'emploi des techniciens, au grade technicien principal 2ème classe

DECIDE la transformation du poste de directeur adjoint des services techniques, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial, en poste de chargé de l'évènementiel de la commune, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la transformation d'un poste ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur, en poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la transformation d'un poste de chargé de communication ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur, en poste ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la transformation d'un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique principal 1ère classe, en poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique 2ème classe

DECIDE la transformation d'un poste ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise, au grade d'agent de maîtrise, en poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique 1ère classe

DECIDE la transformation de deux postes ouverts au cadre d'emploi des agents sociaux, au grade d'agent social 2ème classe, en postes ouverts au cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, au grade d'auxiliaire de puériculture 1ère classe

DECIDE la transformation de d'un poste ouvert au cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, en poste ouvert au cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe

DECIDE la suppression d'un poste de responsable d'équipe maintenance, ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise, au grade d'agent de maîtrise principal

DECIDE la suppression du poste de directeur du pôle ressources, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial principal

DECIDE la suppression d'un poste de gestionnaire financier et comptable, ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, grade d'adjoint administratif 1ère classe

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, grade d'adjoint administratif principal 2ème classe

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur principal 2ème classe

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs, au grade de rédacteur principal 1ère classe

DECIDE la suppression de trois postes ouverts au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la suppression de deux postes ouverts au cadre d'emploi des agents de maîtrise, au grade d'agent de maîtrise principal

DECIDE la suppression de quatre postes ouverts au cadre d'emploi des techniciens, au grade de technicien principal 1ère classe

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des techniciens, au grade de technicien principal

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des animateurs territoriaux, au grade d'animateur principal 1ère classe

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des médecins territoriaux, au grade de médecin

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des puériculteurs, au grade de puériculteur de classe supérieure

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des assistants de conservation, au grade d'assistants de conservation 1ère classe

DECIDE la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, au grade de professeur de classe normale

5- Renouvellement du dispositif « emplois vacances pour l'année 2015 »

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2015 dans les différents services de la mairie.

DE REMUNERER ces emplois : Catégorie C Groupe 1 – 1^{er} échelon de l'échelle 3, plus 10% de congés payés

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2015, chapitre 012

6- Application et adaptation des dispositions de la loi Pinel du 18 juin 2014 aux marchés de Pierre-Bénite

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 contres** du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE que les professionnels des marchés, titulaires d'une place fixe, peuvent présenter un successeur à la commune de Pierre-Bénite, dans le cas d'une cession d'activité.

Pour être éligible à ce dispositif, le titulaire cédant son activité doit être :

- inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- titulaire d'une place fixe sur le marché de Pierre Bénite depuis trois ans

En cas d'accord, le successeur perd l'ancienneté du cédant excepté dans les cas suivants :

- transmission au conjoint : le conjoint garde l'ancienneté du cédant.
- transmission aux enfants : la commune de Pierre Bénite accorde aux enfants l'ancienneté du cédant, dans la limite de dix ans.

7- Participation au SIVAL pour 2015

Rapporteur : Mr COUPE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat intercommunal pour les vacances et les loisirs (SIVAL) pour l'année 2015.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 65.

8- Remise de dette Monsieur et Madame TESTOURI

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE de prendre en charge les travaux effectués par Monsieur et Madame Testouri pour le remplacement de cinq portes intérieures de l'appartement loué auprès de la commune au 5 rue de la république, pour un montant de 1 260 €

DECIDE de procéder à une diminution de la dette de loyer en procédant à la réduction des titres 87 (pour 467.34€), 162 (loyer de janvier 2015 : 562.51€), 288 (loyer de février 2015 pour 230.15 €).

DIT que les éventuels travaux à la charge du propriétaire qui seraient nécessaires seront pris en charge directement par la Ville, et que le solde de la dette devra être réglé auprès de la Trésorerie Principale d'Oullins.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

9- Tarifs 2015-2016 des activités culturelles

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-bé demain »

DECIDE que les tarifs du CINEMA sont les suivants :

Cinéma	Tarif 2014/2015 en euros	Tarif 2015/2016 en euros
Plein tarif	5,50	5,50
Tarif réduit	4,50	4,50
Supplément pour séance 3D	1,00	1,00
Cartes 5 places	22,00	22,00
Cartes 10 places (valable à l'espace culturel de Saint Genis Laval)	40,00	40,00
écoles et centres de loisirs	2,50	2,50
Collège et lycée au cinéma	2,50	2,50
Fête du cinéma et Printemps du cinéma	3,50	4,00
Comités d'entreprises	4,00	4,00
Ciné-club et films courts et ciné-goûter	3,00	3,00
Chèque GRAC	4,90	4,90
Chèque GRAC ancien	4,80	4,80
Festival Regard sur Réalisatrices	-	-
Festival Télérama	3,00	3,50
Resto du Cœur	2,50	2,50
Culture pour tous	gratuit	gratuit
Moins de 14 ans	4	4
Carte M'RA	1,00	1,00

DIT que ces tarifs sont applicables du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

10- Conventions avec les associations intervenant dans le cadre des TAP

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions bipartites liant la Commune et les associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires « Découverte » pour l'année scolaire 2015/16.

11- Convention établissant le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention concernant le PEDT.

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

12- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Harmonie Abeille

Rapporteur : Mr COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Harmonie l'Abeille d'un montant de 150.48 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015 chapitre 65.

13- Participation de la ville de Pierre-Bénite au financement d'une partie des licences sportives pour les jeunes Pierre-Bénitains scolarisés, en maternelle et jusqu'au collège inclus, pour l'année 2015/2016

Rapporteur : Mr COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer à la licence sportive de tout jeune scolarisé, en maternelle et jusqu'au collège inclus licencié à hauteur de 50 €

DIT que cette participation viendra en déduction du prix total de la licence sportive et sera remboursée aux différents clubs durant le premier trimestre 2016

14- Prêt de minibus aux associations

Rapporteur : Mr COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le prêt de minibus aux associations de la ville de Pierre-Bénite.

AUTORISE Monsieur le Maire a signer tous les documents et conventions afférents à cette démarche

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

15- Modification du mode de calcul du quotient municipal

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de changer le mode de calcul du quotient municipal

Désormais, les usagers remettront aux services concernés (DAE, Ecole de Musique, Atelier d'Art plastique) leur attestation de coefficient familial de la CAF.

Le CCAS continue à pouvoir produire l'attestation de tranche de quotient, notamment pour les inscriptions aux clubs sportifs ou encore pour les foyers dont les situations sociales sont particulières.

Les usagers non allocataires de la CAF remettront leur dernier avis d'imposition.

DECIDE que les tranches de quotient sont ainsi définies :

QF < 500	Tranche 1
501<QF<600	Tranche 2
601<QF<700	Tranche 3
701<QF<800	Tranche 4
801<QF<900	Tranche 5
901<QF<1000	Tranche 6
1001<QF<1100	Tranche 7
>1101	Tranche 8

Pour les personnes non allocataires de la CAF, le calcul à réaliser par les services sera :

Revenu Fiscal de Référence / 12 mois / nombre de parts fiscales. Le résultat ainsi obtenu sera l'équivalent de leur QF.

DECIDE que ce nouveau mode de fonctionnement s'applique à la rentrée scolaire de septembre 2015.

POLE AMENAGEMENT

16- Demande de prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à demander une prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux auprès du préfet.

17- Vente de la parcelle AL 440-11 rue de la République

Rapporteur : Mr MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la vente à Mme BARISANO Sandrine et à M. BARISANO Stéphane de la parcelle AL 440 (71 m²) pour un montant de 6 500 Euros conformément à l'avis des domaines.

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites sur le budget 2015, chapitre 024, sous-fonction 01, article 024

18- Programme de Gestion Sociale et Urbain de Proximité (GSUP) 2015

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) pour l'année 2015 ainsi que le versement de la participation financière de la Commune à hauteur de 10 000 € nets de taxes à l'Association des Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention arrêtant les modalités de participations financières avec l'Association des Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes pour les opérations engageant la Commune.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal

19- Programmation 2015 des crédits Politiques de la Ville – Subvention des partenaires financiers pour les actions portées par la commune – Participations communales aux actions des différents opérateurs

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la programmation 2015 des actions Politique de la Ville et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

20- Aide à l'amélioration du cadre de vie – Aide au ravalement de façade

Rapporteur : Mr MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'instaurer le dispositif d'aide à l'amélioration du cadre de vie par l'attribution d'aide au ravalement de façade

APPROUVE le règlement d'attribution de l'aide (annexe n°1)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les courriers de notification du montant provisoire de subvention

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

21- Enquête publique : demande d'autorisation présentée par la société FAB'ENTECH en vue d'exploiter des installations de fabrication en quantité industrielle, par transformation chimique ou biologique, de produits pharmaceutiques dans son établissement situé rue Saint-Jean-de Dieu à Lyon 7^{ème}

Rapporteur : Mr MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe « Divers gauche laïque et républicaine »

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique rend un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la société FAB'ENTECH en vue d'exploiter des installations de fabrication en quantité industrielle, par transformation chimique ou biologique, de produits pharmaceutiques dans son établissement situé rue Saint-Jean-de-Dieu à Lyon 7^{ème}.

Le Maire lève la séance à 21 h 00